



# RÉUNION DG AMPA / OS DU 26 SEPTEMBRE 2023

**Une réunion présidée par Eric Banel, Directeur Général des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture (DG AMPA) s'est tenue le 26 septembre 2023 en présence des organisations syndicales.**

Vos représentants CFDT : Ludovic PEUCH CHIARAMONTI - Thierry HUET

## Point d'étape sur AM 2027

L'administration expose à l'ensemble des OS le projet AM 2027, sous la forme identique à celle présentée au cours de la précédente réunion.

A titre de rappel, la présentation AM 2027, menée par les représentants de la DGAMPA, consiste en l'énoncé des trois principes ou objectifs poursuivis suivants, nous citons :

- « Principe d'intégration du nouveau périmètre global de l'administration centrale en incluant la pêche, l'aquaculture, et les capitaineries dans leur mission AIPP »
- « Principe de participation et de collaboration qui vise au partage et à l'appropriation par l'ensemble de la communauté des agents de l'administration »,
- « Principe de priorisation du nombre de chantiers à mettre en œuvre, afin d'éviter une perte d'efficacité et pour concentrer l'action »,

AM 2027 est amenée à se développer selon deux phases successives : phase de conception ( 1<sup>er</sup> semestre 2023) et phase d'activation et de suivi (2<sup>eme</sup> semestre 2023 à 2027).

Ce processus laisse place à six chantiers prioritaires à venir :

1. Valorisation de la filière des métiers de la mer via une « politique » de stimulation de l'attractivité de ces métiers (cette assertion s'adresse autant au public externe qu'interne),
2. Modernisation du système d'information,
3. Simplification des normes,
4. Ingénierie de la planification, s'entendant comme une fluidification des rapports entre AC et Services déconcentrés,
5. Contrôle des activités maritimes pour une mer préservée,
6. Modernisation de notre système assurant la sécurité de la Navigation Maritime.

## Note technique armement des agents du DCS

L'administration informe l'ensemble des OS représentées de son souhait de compléter l'instruction arme telle que présentée au cours de la précédente réunion.

Celle-ci finalisée avant la fin de l'année, sera présentée devant le CSA Ministériel ; enfin un ordre de service déclinant les modalités de ladite instruction (ie : doctrine port des armes et niveau d'armement des agents) sera élaboré au niveau de chaque service avant d'être présenté devant les divers CSA locaux.

## Recrutement SGM sans concours

La DG AMPA présente son projet de recrutement de 10 SGM, hors voie de concours classique et ce dans la filière Navigation/Sécurité.

Des besoins urgents identifiés au sein des différents services (DIRM, CROSS,etc...), accentués par l'absence de concours depuis 10 ans motivent cette décision de l'Administration, décision déclinée selon le plan suivant :

- 1) Publication d'Avis de recrutement,
- 2) Entretien direct des postulants avec les représentants des services,
- 3) Process d'affectation pris en charge par la DRH du Ministère au sein des différents services.

## Points Divers - Situation des Lycées Professionnels Maritimes

Un échange s'engage sur l'ensemble des points suivants :

- La création d'un Lycée Maritime à la Réunion est en cours, elle sera pilotée par l'Education Nationale et non par « l'agriculture ».
- La mise en place du BTS mécatronique à Paimpol et Nantes, la tenue d'un examen pour juin 2024, avant finalisation du référentiel par GM5.
- Le changement des statuts des personnels de direction et l'actualisation des conditions de mobilité au sein des lycées,
- La mise en place des grilles de salaires actualisées pour les AED depuis septembre 2023. L'administration en rappelle le principe de rétroactivité.
- La prise en charge de 10 AESH par la DGAMPA,

La CFDT formule la demande de prise en compte par l'Administration d'évolution de carrière des personnels de catégorie C vers une catégorie B, consécutivement à la perte du pouvoir d'achat et au manque d'évolution des grilles indiciaires en catégorie C. Les échanges laissent entrevoir, pour l'heure, peu d'espoir sur la question.

La CFDT réitère sa demande de prise en charge de postes d'infirmière et de documentaliste dans tous les lycées maritimes... demande laissant sans réaction l'administration !!

Une réponse évasive est formulée par l'Administration, devant notre demande de mise en place de personnel pour le bureau des entreprises, de la réforme de la voie professionnelle... la CFDT assure de sa vigilance sur ce sujet.

La CFDT a pu aborder avec insistance l'absence de paiement, depuis trois ans, de la prime d'attractivité pour les personnels contractuels. La réponse de l'administration demeure la même (« remise à plat avec le socle et en cours de signature »), avec pour résultat de ne pas connaître factuellement une éventuelle date de versement de ladite prime.

Le sujet de la formation des enseignants dans les LPM a fait l'objet d'un tour de table, il en ressort pour la CFDT que son niveau est insuffisant et mérite une prise charge plus conséquente de la part de l'Administration.

## **Points Divers - Exposition des ISNPRPM à l'amiante**

La rencontre de ce jour a été l'occasion de rappeler que la CFDT considérait comme prioritaire l'examen par notre Administration de la question de l'exposition à l'amiante de l'ensemble des ISNPRPM servant au sein des CSN.

La CFDT a formulé cette demande sur la base d'éléments objectifs connus de tous les professionnels, éléments appuyant notre démonstration de ce jour (IHM part I collectés au cours d'inspections Memorandum, inadaptation des EPI prévus à cet effet par les différents CHSCT des DIRM conduisant à l'abandon de leur usage, DTA collectés sur navires français, historique/début du siècle flotte fréquentée [exemple de la flotte russe des fluvio maritimes type OMSKIVY - SORMOSKIY, etc...]).

L'actualité a conduit le DGAMPA à s'absenter avant la fin de réunion, son Adjointe a cependant pris note de nos doléances et a évoqué l'hypothèse que ce sujet serait porté au cours de notre prochaine réunion...

La CFDT a rappelé que ce sujet ne pourrait plus longtemps être éludé dans le cours de nos échanges et travaux futurs, avec l'Administration, et ce jusqu'à obtenir une réponse claire de sa part quant à la qualification de notre exposition ou non à l'amiante.

\* \* \*

Si vous souhaitez participer aux échanges avec la DAM ou simplement dialoguer sur les sujets de l'Administration de la Mer, vous pouvez contacter vos représentants CFDT dans vos services ou régions respectives.

Pour tout contact le réflexe info : [www.cfdt-ufetam.org](http://www.cfdt-ufetam.org) et la liste de vos correspondants.